



## INFO LICENCES N°6

LES QUESTIONS / REPONSES

### **Foire Aux Questions afin de répondre à toutes vos demandes :**

Comment peut-on saisir les demandes de licences ?

Les demandes de Licences (nouvelles ou renouvellements JOUEURS / DIRIGEANTS / VOLONTAIRES / ARBITRES / ANIMATEURS / EDUCATEURS / TECHNIQUES REGIONALES) peuvent être saisies de façon dématérialisée ou de façon standard (DL papier).

Les changements de clubs pourront être saisis de façon dématérialisée en Septembre 2022.

Peut-on utiliser une demande de licence (papier) d'une autre Ligue ou d'une saison précédente ?

NON, il n'est pas possible d'utiliser une DL d'une autre ligue ou d'une saison précédente, les conditions d'assurance étant différentes d'une ligue à une autre.

A partir de quel âge peut-on obtenir une licence de joueur ?

Pour la saison 2022/2023, tous les joueurs nés à partir de 2017 pourront obtenir une licence.

Pour les licences multiples, les pièces justificatives doivent être exigées plusieurs fois ?

Dans le cas de licences multiples pour un même individu (ex : joueur / dirigeant), les pièces déjà existantes et valides ne sont plus demandées sur la seconde licence.

Comment est calculée la date d'enregistrement de la licence ?

Une fois la licence saisie par le club, il faut fournir tous les documents demandés, dans les 4 jours qui suivent la saisie afin que la date d'enregistrement de la demande reste celle de la saisie.



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Si vous dépassez le délai de 4 jours, et que vous ne régularisez pas une pièce refusée également dans ce délai de 4 jours ou si une pièce est refusée plus d'une fois, la date d'enregistrement bascule à la date à laquelle la dernière pièce a été fournie.

Pour la licence dématérialisée, si la demande est complète, la date d'enregistrement est la date de la signature du club.

## Comment connaître la date de qualification d'un joueur ?

Le joueur est qualifié dans un délai de 4 jours francs qui court à partir de la date d'enregistrement de sa licence.

Vous trouverez, dans Footclubs, la date de qualification en cliquant sur la date d'enregistrement du joueur concerné. Cette information n'est visible que lorsque la licence est validée.

## Qui contacter en cas d'anomalies sur la dématérialisation ?

Le service Licences de la ligue est à votre disposition concernant les licences Joueurs, Arbitres et Dirigeants, par mail à l'adresse suivante : [licences@occitanie.fff.fr](mailto:licences@occitanie.fff.fr).

Le service Educateurs est également à votre disposition concernant les licences animateurs, Educateurs et Techniques Régionales, par mail, à l'adresse suivante : [amandine.volle@occitanie.fff.fr](mailto:amandine.volle@occitanie.fff.fr).

Vous pouvez également envoyer un mail à l'adresse suivante : [support-demat@fff.fr](mailto:support-demat@fff.fr), votre mail sera pris en charge par le service de la FFF dédié aux anomalies rencontrées sur la dématérialisation.

## Quelles sont les différentes périodes pour changer de club ?

Période normale : 1<sup>er</sup> Juin au 15 Juillet (inclus)

Hors période : 16 Juillet au 31 Janvier (inclus)

Hors période avec restrictions de qualifications : à partir du 1<sup>er</sup> Février au 30 Avril



## Quels sont les différents types de changements de club ?

Le changement de club pour raisons personnelles.

Le changement de club pour cause d'inactivité partielle ou totale de son club quitté (il faut que le cas du changement de club pour cause d'inactivité du club quitté vous soit proposé, le club quitté doit déclarer son inactivité dans Footclubs).

Le changement de club pour rejoindre un club nouvellement affilié (si ce cas ne vous est pas proposé, optez pour le changement de club pour raisons personnelles et envoyez par mail, au service juridique, à l'attention de la Commission Régionale des Règlements et Mutations, un accord écrit du club quitté pour bénéficier de l'exemption du cachet mutation).

## Qui peut être exempté du cachet Mutation ?

- Les licenciés U6 à U11 (G + F)
- Un licencié quittant un club en inactivité totale ou en inactivité dans sa catégorie d'âge, à condition que le changement de club soit saisi une fois l'inactivité enregistrée officiellement et que le bon cas de changement de club soit proposé dans Footclubs. ATTENTION toutefois les licenciés U12 à U19 (G + F) qui bénéficient de l'exemption du cachet mutation suite à l'inactivité partielle de leur club quitté dans leur catégorie d'âge, pourront pratiquer, dans leur nouveau club, uniquement dans leur catégorie d'âge.
- Une licenciée ne pouvant plus évoluer en mixité quittant son club pour absence de section féminine ou une licenciée souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine, ce qui n'était pas proposé dans le club qu'elle quitte.
- Avec l'accord du club quitté, le joueur ou la joueuse adhèrent à un club nouvellement affilié, à l'exception de celui issu d'une fusion, ou un club reprenant son activité à la suite d'une inactivité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge, ou du joueur ou de la joueuse adhérant à un club créant une section féminine ou masculine ou une section d'une nouvelle pratique.
- Le joueur ou la joueuse issu d'un club ayant fusionné, à condition qu'il ait introduit une demande de licence « Changement de club », dans les conditions de l'art. 90 des RG pour un autre club :



- Au plus tard le vingt et unième jour qui suit la date de l'AG constitutive du club nouveau, en cas de fusion-création, ou qui suit la date d'AG du club absorbant ayant validé la fusion-absorption.
- Ou au plus tard le 15 juin si cette AG est antérieure au 25 Mai.

## Comment donner ou refuser un accord à un autre club sur Footclubs ?

Se rendre dans la rubrique Licences - onglet Accord, puis sélectionner Accords demandés par mon club.

Cliquer sur l'icône du petit dossier au bout de la ligne, et cocher la case « J'autorise cette personne à quitter notre club... » ou « Je refuse la sortie de cette personne... », Valider.

Si vous refusez l'accord, il faut impérativement justifier votre refus dans la zone « Commentaires en réponses ».

## Combien de fois par saison peut-on changer de club ?

Les joueurs peuvent changer de club deux fois par saison.

## Combien de joueurs mutés peut-on aligner sur la FM ?

Six dont deux Hors période normale.

Toutefois, pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la FM est limité à quatre dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'art.92.1 des RG

**ATTENTION** - Proposition de modification de l'art. 160 soumis au vote de l'Assemblée Fédérale du 18 Juin pour la saison sportive 2022 / 2023 : Nombre de mutés JEUNES (U12 à U18) Quatre dont un hors période pouvant être inscrit sur la FM.



Quelle démarche effectuer en cas de litige dans le cadre d'un changement de club ?

Si un accord du club quitté par un club est en attente depuis au moins 7 jours, vous pouvez faire appel à la Commission Régionale des Règlements et Mutations via le service juridique, par mail : [juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr).

Un joueur souhaite signer dans un club, comment savoir si ce joueur est suspendu ?

Dans Footclubs, dans Menu – Autres Clubs – Qualification Personne – Saisir son Nom, son Prénom et sa date de Naissance, cliquer sur Afficher.

Comment savoir quels sont nos licenciés qui ont besoin d'un nouveau certificat médical pour la saison suivante ?

Dans Footclubs, cliquez « Licences » et choisissez l'onglet « Editions et Extractions ».

Cochez « Editions licenciés », sélectionnez la catégorie de joueurs et choisissez le format « Extraction MS Excel ».

Dans « sortie et tri », sélectionnez « Licences » et appuyez sur « défaut appliqué ».

A l'ouverture de la fenêtre, dans la liste Données disponibles, sélectionnez « Validité Certif Médic N+1 » puis appuyez sur la flèche vers la droite pour le basculer sur la zone Données extraites.

Validez deux fois.

Une nouvelle fenêtre s'ouvre, cliquez sur la ligne affichée pour ouvrir le fichier Excel d'Extraction des données.

Combien de temps est valable le certificat médical ?

Pour les majeurs, le certificat médical est valable 3 ans, si le licencié conserve sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre et qu'il répond NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Pour les mineurs, ils doivent uniquement répondre à l'auto questionnaire de santé, si ils répondent OUI à une des questions, il lui sera demandé de fournir un certificat médical.

Pour les demandes de licences en dématérialisation, vous devez vous servir du certificat médical que vous trouverez dans Footclubs – Onglet Organisation – Centre de Gestion.



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Le certificat médical doit être rempli dans son intégralité.

S'il s'agit d'un médecin remplaçant et qu'il utilise le tampon du médecin remplacé, il doit être indiqué d'une manière quelconque mais non équivoque qu'il agit en qualité de médecin remplaçant.

**Combien de temps est valable la photo ?**

Pour les majeurs, la photo est valable 5 ans.

Pour les mineurs, la photo est valable 2 ans.

Les photos doivent être en adéquation avec l'âge du licencié.

**Où peut-on trouver le dossier de Surclassement ?**

Le dossier de Surclassement est à la disposition des clubs sur le site de la Ligue dans l'onglet - DOCUMENTS - DOCUMENTS GENERAUX - LICENCES.

Vous pouvez également le retrouver dans FOOTCLUBS, dans ORGANISATION, CENTRE DE GESTION, se positionner sur la Ligue d'Occitanie et cliquer sur le nombre de documents, vous y trouverez tous les documents nécessaires aux demandes de licence ainsi que le dossier de Surclassement.

**LES DOSSIERS COMPLETS SONT A RETOURNER PAR VOIE POSTALE A LA LFO à l'adresse ci-dessous :**

LIGUE D'OCCITANIE DE FOOTBALL

A l'attention de la Commission Régionale Médicale

1 Route de Cépet

31180 CASTELMAUROU

**TOUT DOSSIER MEDICAL INCOMPLET SERA IRRECEVABLE ET RETOURNÉ AUX PARENTS OU AU REPRESENTANT LEGAL DU JOUEUR OU DE LA JOUEUSE.**

La licence doit être demandée avant l'envoi du dossier, afin que le service Licences puisse apposer le cachet de Surclassement après l'avis favorable de la Commission Régionale Médicale.